

BELGIQUE

Consulter une infirmière plutôt qu'un médecin : les autorités y sont favorables mais de manière encadrée



© RTBF

hier à 17:52 · 5 min

INFO Par Céline Biourge & Sophie Mergen

PARTAGER



Écouter l'article

Des consultations menées par des infirmiers ou des infirmières, cela existe déjà en Belgique. C'est le cas notamment aux Cliniques universitaires Saint-Luc depuis 30 ans, mais cela reste fastidieux, comme en témoigne Jonathan Elias infirmier ressource en soins des plaies. Il y a beaucoup de démarches administratives à remplir pour assurer ce suivi et éviter d'éventuelles poursuites, dit-il.

Une pratique concluante

Or, selon le Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé (KCE), la Belgique aurait tout intérêt à développer cette pratique. Une nouvelle étude montre en effet que "*dans d'autres pays où cette approche est déjà plus développée et plus formalisée, l'expérience est concluante.*"

Cette organisation permettrait de faire face au vieillissement de la population et à l'augmentation des problèmes de santé dont les maladies chroniques. L'idée est donc de

mieux prendre en charge les patients chroniques, de décharger les médecins généralistes et de revaloriser le métier d'infirmier.

Reste à encadrer cette pratique par des conventions interprofessionnelles au niveau national et local, affirme le KCE. *"Il sera probablement aussi nécessaire d'adapter la législation pour éviter que des règles trop contraignantes ne limitent les infirmiers dans les activités qui s'inscrivent dans le cadre de leurs consultations, tout en s'assurant d'avoir les bonnes compétences au bon endroit."*

Mais qu'en pensent les infirmières et infirmiers ?

Jonathan Elias et sa collègue Anne-Bérengère Vandamme y sont, en tout cas, favorables. Pour cette dernière, infirmière clinicienne en soins de plaies et stomathérapeute aux Cliniques universitaires Saint-Luc, une telle pratique permet *"d'avoir quelqu'un qui connaît le matériel, qui est sur le marché, mais surtout aussi de prendre le temps de prendre en charge la personne de façon holistique, dans son ensemble."*

Mais elle précise : *"Je fais un autre boulot que celui du médecin, je fais le boulot de quelqu'un qui doit être la plaque tournante pour le patient. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qui essaye de voir si toutes les données sont en ordre pour que le patient puisse cicatriser. Un patient qui ne cicatrise pas, il y a toujours une raison. Alors soit c'est un problème vasculaire, soit c'est un problème de diabète, soit c'est un problème de surpoids, soit c'est un problème de néphrologie. Mais il y a un moment où il faut se poser la question de savoir pourquoi le patient développe ce type de plaie et quelle est la raison. Si on a la raison, on aura le traitement de la plaie."*

Reste qu'aujourd'hui, elle n'est pas reconnue pour ce travail et elle n'est donc pas valorisée pour cela : *"Il y a un titre professionnel qui existe dans la loi, qui n'a jamais eu d'arrêts royaux, et donc on n'est pas reconnu en tant que tels. Et donc on n'est pas avec un financement en tant que tel au niveau du salaire."*

Et pour les prescriptions, il faut toujours une contre-signature d'un médecin. Pour ces infirmiers, il faut donc assouplir ces règles, même s'il faut des garde-fous.

Les généralistes également favorables

Ça peut être une bonne chose, mais ça doit être soigneusement encadré.

Lawrence Cuvelier, vice-président du Groupement belge des omnipraticiens

De leur côté, les médecins généralistes y sont aussi favorables. *"Ça peut être une bonne chose, mais ça doit être soigneusement encadré"*, estime Lawrence Cuvelier, vice-président du Groupement belge des omnipraticiens et médecin. Notamment pour éviter qu'une concurrence se développe entre les infirmiers et les médecins.

C'est d'ailleurs une pratique qu'il expérimente en tant que médecin généraliste et il y voit la possibilité d'assurer "un meilleur suivi, surtout dans le cadre des maladies chroniques. C'est que la personne n'est pas obligée de voir son médecin généraliste à chaque fois. Le risque, c'est qu'il faut quand même que le médecin généraliste le voit parce qu'il y a quand même toute une série de dimensions psychosociales que le patient doit garder parce que le lien thérapeutique, c'est très précieux pour un médecin généraliste. S'il n'y a plus de lien, il n'a plus beaucoup de pouvoir, il devient un petit spécialiste. Ça, ça ne va pas."

Dans tous les cas, il faudra aussi "un cadre financier qui le permet" car "on ne peut pas lancer ce genre de réforme sans penser que ça va faire gratuitement." Et d'ajouter que "c'est la santé qui doit gagner, pas les finances et la santé. C'est ça notre préoccupation."

Une vraie volonté de valoriser le travail infirmier

Quand il n'y a pas de cadre légal, il n'y a pas de cadre financier

Marie Dauvrin, chercheuse au KCE

Et cela tombe bien, la principale recommandation du Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé "est bien de donner un cadre général aux consultations infirmières", affirme Marie Dauvrin, chercheuse au KCE.

"Parce que c'est une activité qui, dans une certaine mesure, existe déjà, notamment à l'initiative d'infirmières et d'infirmiers sur le terrain, qui ont constaté qu'il y avait un manque dans l'offre de soins proposée aux patients et qui ont donc mis en place eux-mêmes des consultations. Et donc à présent, ce serait bien de pouvoir leur donner un cadre pour que ce soit officiel et que ce cadre soit assorti de conventions avec d'autres prestataires de soins, ce qui permettra vraiment de donner aussi un cadre à la collaboration structurelle. Et donc on entend par des cadres, des conventions, des choses comme : Quelle expertise est nécessaire ? Quelle formation ? Quel groupe de patients est concerné ? Dans quelle situation ? Etc."

Le but n'est pas de "faire sortir les consultations de chez le médecin. Il y aura toujours des consultations médicales qui sont en synergie avec cette consultation infirmière. Ce n'est pas entrer dans une logique concurrentielle entre les professions, mais vraiment bien dans une logique de collaboration interprofessionnelle. Et ça, ça nécessite parfois d'être cadrés, d'être encadrés, notamment pour le partage de responsabilités, le partage des tâches, les compétences qu'on attend des uns et des autres."

De plus, nous dit-elle, "quand il n'y a pas de cadre légal, il n'y a pas de cadre financier." Or, "leur donner un cadre, leur donnerait aussi des pistes de financement et un encadrement."

Ce qui permettrait aussi, selon Marie Dauvrin, de valoriser le métier en rendant cette profession infirmière "beaucoup plus attrayante" pour des jeunes diplômés, mais aussi de "retenir les infirmiers expérimentés."

De son côté, le ministre fédéral de la Santé a déjà fait savoir qu'il était favorable à cette réforme. Franck Vandembroucke veut augmenter l'autonomie des infirmières et infirmiers afin qu'elles ou ils puissent effectuer des dépistages ou même prescrire certains médicaments. Mais si l'objectif est de revaloriser la profession, il faudra aussi veiller à ne pas aggraver la surcharge de travail, dans un contexte de grave pénurie de personnel.

À lire aussi



#Investigation, le podcast : pénurie d'infirmières, des vies en danger



Inscrivez-vous aux newsletters de la RTBF

Info, sport, émissions, cinéma... Découvrez l'offre complète des newsletters de nos thématiques et restez informés de nos contenus

Je m'inscris

PARTAGER



Tous les sujets de l'article

Belgique

Bon à savoir

Suggestion de la rédac'

Info

Santé & Bien-être

Accueil

Santé physique

Médecine

Consultation

infirmier

Maladie chronique

Santé

SUR LE MÊME SUJET



BELGIQUE

Le blues du personnel infirmier décourage aussi les stagiaires

27 oct. 2023 à 20:30 • 1 min

BELGIQUE

Assistants de pratique : les infirmiers réclament une concertation "réelle" avec le secteur

LA PREMIÈRE

#Investigation, le podcast : pénurie d'infirmières, des vies en danger

21 juil. 2023 à 08:00 • 44 min

BELGIQUE

La liste des prestations de soins infirmiers pour les assistants approuvée

07 juil. 2023 à 19:32 • 1 min

BELGIQUE

Infirmiers, aides-soignants... : une dizaine de milliers de manifestants en colère ont défilé à Bruxelles

13 juin 2023 à 11:10 • 2 min

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

La Chambre légalise la délégation de l'art infirmier aux aidants dits qualifiés

01 juin 2023 à 22:03 • 1 min

ARTICLES RECOMMANDÉS POUR VOUS

TENDANCES PREMIÈRE

Cancer du sein au masculin : il faut oser en parler

17 oct. 2023 à 15:42 • 4 min

SANTÉ PHYSIQUE

Les pharmaciens vous vaccinent contre la grippe dès ce lundi

16 oct. 2023 à 07:45 • 2 min

LES ÉCLAIREURS

Une approche multidisciplinaire pour prendre en charge les maladies rares

07 oct. 2023 à 17:15 • 7 min

BELGIQUE

Les vétérinaires dénoncent les contraintes administratives qui pèsent sur leur profession

05 oct. 2023 à 15:36 • 1 min

Recommandés pour vous

Suivez-nous

Thématiques



Services



L'Actu décryptée



Radios



Émissions



Nous contacter



Copyright © 2023 RTBF

Déclaration d'accessibilité

Mentions légales

Conditions Générales

Cookies (Configurer)

Droit à l'oubli

Vie privée

Mon RTBF